



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

collectivités territoriales

Question écrite n° 58043

Texte de la question

M. Éric Raoult à Mme la secrétaire d'État chargée de l'outre-mer sur le dossier spécifique de l'insécurité qui atteint l'île de Saint-Martin, dans les Antilles. En effet, différents crimes survenus durant le premier semestre 2009, sur l'île de Saint-Martin, ont entraîné une vive émotion de la population, dans la partie française, comme néerlandaise. Cette situation inquiétante mériterait d'être examinée avec soin par les pouvoirs publics, pour éviter les réactions d'autodéfense de la population saint-martinoise, qui ont été évoquées notamment par les commerçants et entrepreneurs de l'île. Il conviendrait donc d'y envoyer une mission spécialisée de policiers, afin d'y faire un diagnostic objectif et concerté avec les élus et les policiers, puis d'y développer notamment un plan de renforcement de la télésurveillance. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ces propositions.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur l'évolution du sentiment d'insécurité qui se développe depuis le premier semestre 2009 sur l'île de Saint-Martin à la suite de la survenance de crimes particulièrement médiatisés. L'amélioration de la sécurité dans les DOM et les COM est pour la secrétaire d'État à l'outre-mer, une priorité qui donne lieu à des mesures spécifiques de lutte contre la délinquance. Les forces en charge de la sécurité intérieure ont rapidement réagi. En effet, au vu des chiffres de la délinquance du premier trimestre 2009, un escadron de gendarmerie mobile a été envoyé en renfort dès le mois de mai afin d'accroître la présence des militaires sur le terrain et de prévenir la commission des infractions de voie publique. Un dispositif de lutte contre les vols à main armée a été mis en place grâce à l'arrivée de ces renforts. Ces renforts produisent désormais leurs effets ; au mois de juin 2009, par rapport au mois de juin 2008, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont diminué de 41,46 %, les vols à main armée de 33,33 % et les atteintes aux biens de 10,45 %. De même au mois d'août 2009, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont chuté de 10 % et les vols à main armée de 28,57 %. Même si ces excellents résultats ne permettent pas, à ce jour, d'inverser la tendance haussière des chiffres de la délinquance sur les huit premiers mois de l'année, ils marquent une nette inflexion. Le développement de la vidéo-surveillance est, conformément aux directives du ministère de l'intérieur de l'outre-mer et des collectivités territoriales, favorisé par les représentants locaux de l'Etat. La vidéo-surveillance permet d'accroître l'efficacité de l'action des forces de sécurité intérieure notamment en optimisant le contrôle de territoires sensibles. La collectivité de Saint-Martin porte actuellement un projet de vidéo-protection d'une quarantaine de caméras (un tiers pour Marigot et le reste dans toute l'île) dont les études sont achevées et les marchés publics en cours de passation. L'objectif de la collectivité, qui est éligible aux fonds interministériels de prévention de la délinquance (FIPD), est de pouvoir inaugurer la première caméra en fin d'année 2009.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58043

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8450

Réponse publiée le : 20 octobre 2009, page 9999